

PROCEDURE D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS EN CESURE (2021-2022)

Après réception du courrier d'acceptation de départ en césure, vous devrez:

1. Vous acquitter de la CVEC sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> avant votre inscription à l'université
2. Vous inscrire en ligne sur IA Primo pour une 1^{ère} inscription :
<https://iaprimo.univ-tlse3.fr/iaprimo/ident1.jsf>

Vous inscrire en ligne sur IA Réins pour une réinscription :

<https://wsscol2.univ-tlse3.fr/apoweb/etapes/identification.jspx>

Attention : choisir le mode de paiement différé: le montant à payer sera communiqué par mail par le service de la scolarité de votre composante.

3. Déposer les pièces justificatives demandées sur la plateforme prévue à cet effet :
<https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb>
4. Envoyer par mail le courrier d'acceptation de départ en césure à scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr
5. Paiement par carte bancaire sur rendez-vous à partir du 25 août : la prise de rendez-vous se fait sur le site internet. Contactez le service scolarité de votre composante.

Pour une réinscription : vous devrez prendre rendez-vous à partir du 25 août 2021 sur l'ENT pour retirer le sticker 2021-2022 sur présentation de votre certificat de scolarité 2021-2022 téléchargeable sur votre [ENT](#) et de votre carte étudiante. Contactez votre scolarité de votre composante.